



Nantes, le 24 juin 2025

Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert (STEMO) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Nantes **PERSONNELS EN GRÈVE !!!**

Le 31 janvier 2024, l'ensemble des agents du STEMO PJJ de Nantes interpellait la Direction Interrégionale Grand Ouest (DIR-GO) via la Direction Territoriale 44-85 (DT 44-85) sur le cumul de difficultés non traitées : importance du nombre d'heures de récupération liées aux jugements tardifs au Tribunal Pour Enfants, accompagnements tardifs et de nuit pour les placements et difficultés liées aux déferrements, irrespect du Code du travail concernant l'amplitude horaire journalière maximale (usure professionnelle et risques routiers), absence de visites proposées par la Direction aux agents avec le médecin du travail, cumul des arrêts de travail qui en découlent, absence d'Analyse De la Pratique sollicitée par les agents, absence de réunion de service depuis juin 2022, difficultés cumulées sur l'entretien des véhicules, mesures en attente et délais de mise en œuvre des mesures de plus en plus longs, manque de solutions d'accueil à la PJJ comme au SAH, cahier des charges des Centres Éducatifs Fermés (CEF) non respecté (refus des CEF de venir chercher les mineurs qui leur sont confiés), manque de lisibilité sur le renouvellement des contrats ...

Malgré la venue du DIR GO et de la DT 44 85 le 13 février 2024 au STEMO de Nantes, pour échanger avec les personnels, nous n'avons obtenu aucune réponse malgré les engagements de la DIR GO et la situation ne cesse de s'aggraver.

Le manque de solutions d'accueil met en tension l'exercice de la Permanence Éducative Auprès du Tribunal et le travail du « *Milieu Ouvert socle* », censé garantir « *l'individualisation du parcours des jeunes pris en charge* » et met à mal le droit des mineurs.

Depuis trop longtemps, nous alertons sur le fait que les agents du STEMO sont fatigués de subir ces difficultés énoncées ci-dessus sans qu'elles soient prises en compte.

Nous apprenons que la DIR GO a rencontré les responsables des CEF en décembre 2024 pour leur demander de respecter le cahier des charges en venant chercher les jeunes qui leur sont confiés ... qui en a été informé ? De leur côté, les CEF continuent de demander aux éducateurs de PEAT d'accompagner les jeunes à l'issue des déferrements.

Le 12 juin 2025, un préavis de grève reconductible, à compter du 23 juin 2025, est adressé à la DT 44-85 et à la DIR GO concernant les attentes des personnels du STEMO. Malgré ce préavis, avant le 23 juin 2025, nous n'avions toujours pas été contactés par la DIR ou la DT concernant la longue liste de doléances.

Le 23 juin 2024, l'ensemble des personnels du STEMO a souhaité évoquer toutes les difficultés avec la Directrice du STEMO. Malgré une posture d'écoute, le soir même, la réponse de la Directrice est une demande d'*inspection générale des services Judiciaires* adressée par mail à 20H30.

Les agents du STEMO de Nantes, par la voix du SNPES et de la CGT PJJ exigent un plan d'action d'urgence pour obtenir:

- La sécurisation des missions dans le cadre légal (arrêt du cumul des dépassements horaires, respect du cadre d'intervention et du droit du travail)
- Le respect du droit des mineurs : arrêt des audiences tardives et droit à une prise en charge adaptée
- Réelle prise en compte des places d'accueil pour les jeunes (PJJ et Service Associatif Habilité -SAH-inclus : accueil d'urgence dans le cadre des PEAT et placements préparés)
- Les moyens humains nécessaires à l'exercice des missions : 5 postes d'éducateurs(trices) titulaires pour prendre en compte les mesures en attente et stabiliser les équipes
- Gestion de l'entretien du parc automobile du STEMO (11 véhicules)
- Un poste de direction titulaire (après quasiment 3 années d'instabilité dans la direction du service)
- Un protocole énonçant les missions de chacun (cadres de proximité et astreintes territoriales)
- Le déplacement des CEF aux audiences, comme cela est prévu dans leur cahier des charges, a été discuté au STEMO de Nantes avec le Directeur inter-régional GO lors de sa venue en février 2024 et a été acté avec les CEF du Grand Ouest en décembre 2024
- La remise en place de l'Analyse de la Pratique de manière pérenne pour les 3 Unités du STEMO
- La mise en place d'un calendrier de visites des agents du STEMO avec le médecin de prévention

**Nos revendications ne peuvent plus souffrir
d'être balayées de la main et de rester sans réponse**

Les risques psycho-sociaux sont à leur apogée

**Les personnels aspirent à ce que leur action reprenne sens
et à être sécurisés dans l'exercice de leur pratique
pour le bien des familles et des jeunes pris en charge**

**EN CONSÉQUENCE, LES PERSONNELS DU STEMO DE NANTES
ATTENDENT DES RÉPONSES ET DES ACTIONS FORTES ET
IMMÉDIATES**